



RCS : ALENCON

Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00204

Numéro SIREN : 811 632 157

Nom ou dénomination : ERIADIS

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2017 sous le numéro de dépôt 471

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

GRANT THORNTON
22 rue JEAN JAURES
CS 31906
29219 BREST CEDEX 2

V/REF : CLOTURE AU 31/05/2016 - SP
N/REF : 2015 B 204 / 2017-B-471

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ALENCON certifie qu'il a reçu le 02/03/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/05/2016.

Concernant la société

ERIADIS
Société à responsabilité limitée
1 rue Denis Papin
61000 Alençon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-471 le 02/03/2017

R.C.S. ALENCON 811 632 157 (2015 B 204)

Fait à ALENCON le 02/03/2017,
LE GREFFIER





Grant Thornton

L'instinct de la croissance™

www.grant-thornton.fr

22, rue Jean Jaurès

CS 31906

29219 Brest Cedex 2

Tél. 02 22 24 13 80

Fax 02 22 24 14 15

59 Boulevard d'armorique

CS10601

35706 Rennes Cédex 7

Tél. 02 22 24 13 80

Fax 02 22 43 82 00

SARL ERIADIS

3 rue Denis Papin

61000 ALENCON

Situation comptable

Période du 01/06/2015 au 31/05/2016

Certifié conforme à l'original

CODISconseils

Sas au capital de 741 500 Euros - N° Siret 503 611 691 00026 - APE 6920Z - N° TVA : FR 42 503 611 691
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Bretagne

63

Bilan - Sig

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL ERIADIS relatifs à l'exercice du 01/06/2015 au 31/05/2016.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	922 056
Chiffre d'affaires	7 307 505
Résultat net comptable (Bénéfice)	57 558

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Brest le 04/08 '2016

Trévien Bernard
Expert-Comptable

Omnès Marie-Pierre
Expert-Comptable

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/05/16
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
Autres immobilisations financières	30 000,00		30 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	30 000,00		30 000,00
Stocks			
Marchandises	458 109,00		458 109,00
Créances			
Clients et comptes rattachés	8 964,20		8 964,20
Fournisseurs débiteurs	42 591,78		42 591,78
Personnel	1 171,32		1 171,32
Etat, Impôts sur les bénéfices	37 434,00		37 434,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	17 587,83		17 587,83
Autres créances	140 934,36		140 934,36
Divers			
Disponibilités	181 812,91		181 812,91
Charges constatées d'avance	3 451,03		3 451,03
TOTAL ACTIF CIRCULANT	892 056,43		892 056,43
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	922 056,43		922 056,43

Bilan

	Net au 31/05/16
PASSIF	
Capital social ou individuel	20 000,00
Résultat de l'exercice	57 558,45
TOTAL CAPITAUX PROPRES	77 558,45
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 433,76
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	524 154,85
Personnel	129 897,44
Organismes sociaux	117 159,09
Etat, Impôts sur les bénéfices	8 574,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	19 862,59
Autres dettes fiscales et sociales	40 416,25
Dettes fiscales et sociales	315 909,37
TOTAL DETTES	844 497,98
TOTAL PASSIF	922 056,43

Compte de résultat

	du 01/06/15 au 31/05/16 12 mois
PRODUITS	
Ventes de marchandises	7 278 052,72
Production vendue	29 452,17
Autres produits	12 524,78
Total	7 320 029,67
CONSOMMATION M/SES & MAT	
Achats de marchandises	6 507 456,21
Variation de stock (m/ses)	-458 109,00
Autres achats & charges externes	421 695,73
Total	6 471 042,94
MARGE SUR M/SES & MAT	848 986,73
CHARGES	
Impôts, taxes et vers. assim.	61 824,44
Salaires et Traitements	712 270,53
Charges sociales	229 205,20
Autres charges	4 450,11
Total	1 007 750,28
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-158 763,55
Résultat financier	
RESULTAT COURANT	-158 763,55
Produits exceptionnels	228 000,00
Charges exceptionnelles	3 104,00
Résultat exceptionnel	224 896,00
Impôts sur les bénéfices	8 574,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	57 558,45

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ERIADIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2016, dont le total est de 922 056 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 57 558 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2015 au 31/05/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/08/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

CICE

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 37 434 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières Immobilisations financières		30 000		30 000
		30 000		30 000
ACTIF IMMOBILISE		30 000		30 000

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			30 000	30 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			30 000	30 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 282 135 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30 000		30 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 964	8 964	
Autres	239 719	239 719	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 451	3 451	
Total	282 135	252 135	30 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.R.R. A OBTENIR & AV NON REC.	30 112
Div-Produits A Recevoir	118 800
Total	148 912

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 20 000,00 euros décomposé en 2 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	2 000	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 844 498 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	524 155	524 155		
Dettes fiscales et sociales	315 909	315 909		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 434	4 434		
Produits constatés d'avance				
Total	844 498	844 498		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	4 434			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 4 434 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fac Non Parv-Fournisseurs	37 859
DETTES PR POUR CONGES A PAYER	46 342
PROVISIONS 13EME MOIS	34 035
Charg Soc Pour Conges Payes	13 968
CH SOC/PROV 13EME MOIS	12 275
ALLOCATIONS FAMILIALES EXPLOIT	20 043
CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE	5 000
CVAE	11 760
TAXE APPRENTISSAGE	1 752
TAXE FORMATION CONTINUE	888
TAXE EFFORT CONSTRUCTION	2 912
TAXES GRANDES SURFACES	17 993
Total	204 827

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSUR MULTIRISQ AVANCE	480		
AUTRES CHARGES D AVANCE	2 971		
Total	3 451		

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 38 712 euros

Les droits acquis par les personnes de prendre leur retraite dans les dix années à venir durant l'exploitation réalisée à compter du 1er juin 2015 (date de début de la location gérance) s'élèvent à 2 031 €

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ERIADIS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 20.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 1 RUE DENIS PAPIN

61000 ALENCON

811 632 157 RCS ALENCON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 NOVEMBRE 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE,
et le 10 NOVEMBRE, à 10 heures,

Monsieur Edwin MONNIER, associé unique de la société ERIADIS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 MAI 2016 et rédigé le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique déclare être appelé à examiner les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2016,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Pouvoirs pour les formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2016 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 57.558,45 euros, de la manière suivante :

- au compte "RESERVE LEGALE"	2.000,00 €
- le solde, au compte "AUTRES RESERVES "	55.558,45 €
Total	57.558,45 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que la société n'a pas distribué de dividendes depuis sa création.

TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions qu'il a conclues avec la société au cours de l'exercice. Ces conventions seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Edwin MONNIER

